



ASSEMBLEE COMMUNALE 30 AVRIL 2012

Présidence: Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences: 55 citoyennes et citoyens actifs

Scrutateurs : Madame Colette Zueblin et Messieurs Denis Rime, Roger Macheret et Benoît Allemann

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette Assemblée, dont le sujet principal sera la présentation des comptes 2011 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc.

Il tient à excuser Madame Alexandra Robadey et Messieurs Stéphane Bugnard et Patrick Bertschy, membres de la Commission financière. Il ajoute que toutes les personnes peuvent participer comme pouvoir législatif y compris Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, domiciliée désormais à Broc.

Cette dernière rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'art. 12 du Règlement d'exécution (RE) de la Loi sur les communes (LCo), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 16 du 20 avril 2012, une convocation adressée par un tous ménages daté du 19 avril 2012 et un avis aux piliers publics, ainsi que sur le site Internet www.broc.ch. Les tractanda sont les suivants :

1. Procès-verbal du 12 décembre 2011 (ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2012 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, art. 13 RE, et publié sur le site Internet www.broc.ch)
2. Comptes 2011 - Rapports de la Commission financière et des organes de révision
 - a) Foyer « La Rose des Vents »
 - b) Commune de Broc
3. Règlement communal du contrôle de l'habitant - Abrogation
4. Divers

L'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.

1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2011 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2012 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE LCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.



Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, Madame Anette Leuzinger, pour sa rédaction.

2. COMPTES 2011 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION

A) FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2011 du Foyer se sont bouclés avec un surplus de recettes de quelque Fr. 82'000.-, soit un résultat bien meilleur que ne le prévoyait le budget correspondant. Cette situation profitable a, en outre, permis de provisionner certaines charges en relation avec l'exploitation de l'institution. Son bon équilibre financier est le fruit d'une gestion dynamique et rigoureuse, tant de la part des organes dirigeants que de celle de l'ensemble du personnel.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

Pour ce qui est des **Soins**, le résultat est équilibré, vu que la totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant, une moyenne de quelque 36 personnes en unités plein temps en 2011, est financée par la LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement ; par accompagnement, on entend les actes qui contribuent au maintien et au développement des capacités physiques, psychiques, spirituelles et sociales du résident.

En ce qui concerne le **Socio-hôtelier**, les taxes d'hébergement, en progression de 1.4 % à fin 2011 par rapport à 2010, ont évolué dans une mesure plus favorable que les dépenses du secteur qui, elles, durant la même période, ne s'accroissaient que de 0.2 %. On peut relever la très bonne maîtrise de l'ensemble des coûts, notamment en matière de salaires. Les taxes d'hébergement, fixées par le Conseil d'Etat pour 2011, ont été tarifées de Fr. 99.- à Fr. 102.- par jour et par résident, suivant les degrés de dépendance. Pour les 15'725 journées décomptées en 2011, la moyenne quotidienne pondérée s'est élevée à Fr. 101.35. Entre 12 et 13 personnes à plein temps sont affectées à ce service. Pour l'année 2011, les comptes du Socio-hôtelier accusent un léger déficit de Fr. 9'000.-, inférieur à celui budgétisé. Quant au **Financement**, il a été facturé aux communes en 2011, selon la provenance des résidents, Fr. 14.30 par jour ou Fr. 16.40 si la personne vient d'un autre district. Pour les Fr. 229'055.- facturés pour l'année 2011, la Commune de Broc a supporté un coût de Fr. 90'433.-, soit à peine le 40 % de la totalité, ce qui représente également environ la relation entre les résidents brocois et ceux de l'extérieur.

Pour ce qui des **Chiffres clés**, on peut relever que les salaires et charges sociales s'élèvent à Fr. 8'259.- par mois et par lit ; l'augmentation par rapport à 2010 est due, en matière de soins, à l'accroissement des cas lourds. Cette évolution se retrouve dans l'effectif global du personnel soignant, ainsi que dans le nombre de collaborateurs par lit. Quant au taux d'occupation, il reste élevé et avoisine les 100 %.

Le récapitulatif des **Résultats** révèle que le résultat global 2011 est bon. En cumulant le résultat intermédiaire et les amortissements, il se dégage une marge d'autofinancement de plus de Fr. 200'000.-.

En ce qui concerne le **Bilan**, il met en évidence le fait que l'immeuble y figure pour une valeur amortie représentant à peine le 7 % de sa valeur incendie, et que les fonds propres, en dépassant le million de francs, atteignent au 31 décembre 2011 le 50 % du passif ; on peut ainsi qualifier la situation financière générale de saine, opinion partagée par la Fiduciaire qui a contrôlé les comptes.



Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, qui annonce le préavis positif de ladite commission pour ces comptes 2011 et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2011 du Foyer « La Rose des Vents » présentant un résultat positif de Fr. 82'000.- sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2. COMPTES 2011 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION

B) COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic annonce que l'exercice 2011 s'est finalement révélé meilleur que ne le prévoyait le Budget correspondant. Un strict respect du budget, quelques dépenses en baisse, une bonne situation conjoncturelle dans le domaine immobilier génératrice d'impôts, le souci de bonne gestion de la part du Conseil et de l'ensemble du personnel, autant de facteurs qui ont contribué à l'amélioration de la situation financière générale. Les produits générés par les ventes de terrains, Fr. 368'000.-, ont en outre permis de procéder à des amortissements extraordinaires.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les éléments du Compte de fonctionnement et du Bilan.

Le **Tableau général des revenus**, totalisant Fr. 9'205'000.- pour l'année 2011, laisse apparaître un accroissement de ceux-ci, tant en se référant au budget que par rapport à 2010. Ce document met bien en évidence l'importance positive de la nouvelle péréquation financière dont l'apport pour 2011 se chiffre à Fr. 433'000.- ; des explications sont apportées par la suite, au sujet de cette évolution favorable des revenus.

Pour ce qui est du **Tableau général des charges**, dont l'ensemble s'élève à Fr. 8'702'000.- pour 2011, ces dernières semblent progresser d'une manière importante par rapport au budget et aux comptes 2010. Il faut toutefois relever que les charges de structure, Fr. 6'872'000.- en 2011, demeurent importantes et constantes, soit le 79 % de l'ensemble des coûts. Là également des éclaircissements sont apportés dans les présentations de détail, notamment en ce qui concerne l'impact des amortissements extraordinaires.

La projection des **Salaires et charges sociales**, coût total pour 2011 Fr. 1'342'000.-, fait apparaître une augmentation par rapport à 2010 de quelque 2 %. Cette progression correspond à l'évolution de l'indice et de la prise en considération des divers paliers de l'échelle des salaires. Si l'on se réfère à 2007, soit cinq ans auparavant - ce coût était de Fr. 1'251'000.- - la masse a augmenté de 5.4 % soit à peine 1.1 % par année. On peut relever en particulier une sensible diminution des charges sociales se rapportant aux assurances de personnes, diminution atténuant ainsi la hausse régulière des salaires. Pour ce qui est des proportions entre les services, elles restent stables.

Quant aux **Charges liées totales** se montant pour 2011 à Fr. 4'136'000.-, elles sont inférieures de quelque Fr. 141'000.- au budget. La comparaison avec 2010 n'est pas possible en raison des effets péréquatifs, éléments intervenant à partir du 1^{er} janvier 2011. Le volume de ces charges absorbe en 2011 près de 94 % de l'apport de l'impôt direct des personnes physiques.

Pour leur part, les **Charges liées cantonales** 2011, coût total Fr. 2'371'000.-, sont légèrement inférieures au budget ; par contre, comme précisé antérieurement, la comparaison avec 2010 n'est guère significative.

Sont également inférieures au budget les **Charges liées des associations de communes** (Fr. 1'470'000.- pour 2011), mais en sensible progression par rapport à 2010, plus 3.6 %.

Dans le domaine des **Charges diverses engagées**, la globalité des coûts, soit Fr. 295'000.- pour 2011, est inférieure au budget et à l'année 2010. La prise en charge des primes



d'assurances maladie en faveur des indigents par le Canton, Fr. 73'000.- en 2011, figure dans les Recettes diverses.

La charge nette de la **Piscine**, pour 2011 Fr. 114'000.-, reste malheureusement dans des normes habituelles.

Le coût 2011 de l'**Edilité**, Fr. 581'000.-, est supérieur au budget, ainsi qu'aux comptes 2010. Profitant du réaménagement routier de la Rue de Forcel, il a été décidé de provisionner quelque Fr. 22'000.- pour l'éclairage, en plus du coût désormais planifié pour moderniser celui de l'ensemble du village.

Quant à l'**Approvisionnement en eau**, il s'est dégagé en 2011 un excédent de recettes de Fr. 38'000.- ; ainsi, le solde de la Réserve est porté à Fr. 225'000.- en fin d'année. Comme on peut le constater, dès 2011, le poste « Achats d'eau » est remplacé par un émolument annuel de Fr. 19'000.-, correspondant à un droit contractuel pour l'approvisionnement de secours.

Le secteur de l'**Epuration des eaux** se solde en 2011 par un excédent de produits bruts de Fr. 24'000.-, somme de laquelle il a été prélevé Fr. 20'000.- pour amortir une charge liée à la visualisation par vidéo des conduites ; le solde de la réserve ascende désormais à Fr. 248'000.- au 31 décembre.

Le déficit 2011 de la **Gestion des déchets** se monte à Fr. 33'000.-, en légère amélioration par rapport au budget, mais supérieur à 2010.

L'exploitation des **Forêts**, en 2011, donne un résultat pratiquement équilibré, mais amélioré en comparaison du budget et des comptes 2010. Il est par ailleurs difficile d'établir des prévisions, de nombreux facteurs pas toujours prévisibles intervenant dans ce domaine : intensité des abattages, conditions atmosphériques, importance des subventions.

En ce qui concerne les **Impôts**, en particulier celui prélevé sur le revenu des personnes physiques, on relève les mêmes constatations que celles largement évoquées ces dernières années : moyenne par habitant constamment en-dessous de celle de la Gruyère et du Canton. L'écart entre le budget et la réalité pour ledit impôt est important alors que les prévisions se voulaient pourtant prudentes ; pour le calcul prévisionnel sur les revenus de 2011 la base prise en considération est le produit global de 2008, avec une progression unique de seulement 1.0 % pour les trois années à venir. A la connaissance de l'impôt définitif 2010, soit probablement fin juin de cette année, il sera procédé à une analyse détaillée par contribuable mettant en comparaison 2008, 2009 et 2010. Cependant, les quelque 100 nouveaux logements en construction, ou mis sur le marché dernièrement, ils vont sans conteste apporter de la matière fiscale. Alors qu'elles étaient budgétisées à Fr. 200'000.- pour 2011 (chiffre prudent mais impossible à cerner dans le cadre des prévisions), les transactions immobilières se sont élevées finalement à Fr. 517'000.-.

Pour ce qui est des personnes morales, l'évolution s'est révélée favorable malgré le fait qu'il n'ait été comptabilisé, en 2011, aucun impôt sur le bénéfice de Nestlé ; et cela en fonction des informations obtenues lors de la visite en automne dernier auprès du siège de la Société. Il faut notamment considérer le fait qu'une quantité importante, environ 60 %, de la production de chocolat à Broc est exportée dans la zone Euro, monnaie dont on connaît l'impact négatif actuel sur l'économie en général.

Quant à la totalité des impôts, Fr. 6'383'000.- pour 2011, elle est supérieure au budget et aux comptes 2010. Les nombreuses opérations immobilières ont généré des impôts conjoncturels, compensant favorablement la persistante faiblesse des ressources ordinaires.

En matière de **Frais financiers** représentant une charge totale de Fr. 1'311'000.-, le coût des intérêts – Fr. 219'000.- – reste stable. Par contre, le bon résultat comptable 2011 a permis de procéder à des amortissements supplémentaires, ainsi qu'à un ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs, portée par prudence à Fr. 380'000.- au 31 décembre 2011. Ce choix correspond au résultat d'une statistique des pertes potentielles, tant sur les créances ouvertes que sur celles qui seront impayées dans le futur.

Le secteur **Patrimoine** laisse, à fin 2011, un excédent de recettes de l'ordre de Fr. 26'000.-. Ce résultat n'appelle aucun commentaire particulier. Les travaux réalisés à la Vonderweire dans le cadre des nouvelles exigences de la production fromagère ont été partiellement subventionnés, et le solde pris en charge par l'exploitant et la Commune de Broc.



La situation financière et comptable de l'**Endettement** s'améliore nettement dans sa structure, en raison principalement des derniers résultats positifs générant des surplus monétaires, auxquels s'ajoutent les remboursements réguliers des dettes contractées. Alors que la Commune est au bénéfice d'une limite de crédit bancaire de Fr. 1'1000'000.-, le solde utilisé au 31 décembre 2011 ne s'élevait qu'à Fr. 199'000.-.

En matière d'**Evolution** de cet **endettement**, celui lié aux besoins en trésorerie a régressé en cinq ans, de 2007 à 2011, de plus de 64 %, passant ainsi de 100 % en 2007 à 36 % à fin 2011, une diminution chiffrée à Fr. 2'578'000.-. Une amélioration est également constatée pour les dettes en relation avec les équipements communaux, ceux-ci enregistrant une régression de 13 % pour la même période, passant ainsi de 100 % à 87 % pour la même période de cinq ans. Bien que totalisant Fr. 8'835'000.- au 31 décembre 2011, en diminution de 6 %, à savoir 94 % en 2011, il faut se rappeler que le poids des dettes (Fr. 2'718'000.-, soit 31 % du total) en liaison avec l'autonomie en eau est entièrement financé par le prix facturé aux consommateurs.

L'**Apport** monétaire (Cash Flow ou Marge d'autofinancement) de l'exercice 2011 se monte à plus de Fr. 1'400'000.-, ce qui a permis notamment de moins utiliser le crédit bancaire. Le résultat extraordinaire réalisé sur la vente de terrains, net Fr. 368'000.-, a été entièrement affecté à des amortissements, sans donc influencer le résultat publié.

Le **Récapitulatif des résultats**, sorte de synthèse analytique de tout ce qui a été présenté antérieurement, met en évidence les éléments constitutifs du bon résultat 2011, soit finalement un excédent des revenus se montant à Fr. 417'000.-.

Quant au **Bilan** au 31 décembre 2011, les fonds propres se sont renforcés, passant de Fr. 1'505'000.- à fin 2009 à Fr. 1'949'000.- au terme de l'année 2011, soit une consolidation de 30 %. Pour ce qui est des engagements conditionnels, la régression, 45 % en trois ans, a pour origine la diminution de nos engagements dans les annuités à payer pour le CO de la Tour-de-Trême et de l'Hôpital de Riaz. En outre, suite au remboursement définitif de nos emprunts auprès de la Centrale d'émission des communes suisses, le cautionnement en faveur de cette institution s'est définitivement éteint.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, qui annonce le préavis positif de ladite commission pour ces comptes 2011 et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2011 de la Commune de Broc présentant un résultat positif de Fr. 417'000.- sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. REGLEMENT COMMUNAL DU CONTROLE DE L'HABITANT

Monsieur le Syndic annonce qu'actuellement les dispositions du Contrôle des habitants sont réglées par la Loi sur le contrôle des habitants datant de 1986 et modifiée en 2009 ; cette révision a été entreprise pour permettre l'harmonisation des registres, démarche engagée au niveau cantonal et fédéral. Dès lors, le Règlement communal datant de 1974 est rendu caduc. Toutes les dispositions concernant le Contrôle des habitants sont régies par ce texte cantonal et il n'est pas nécessaire de préciser certains aspects d'application dans un Règlement communal. Afin de valider son abrogation, cet objet doit être soumis au Législatif, s'agissant d'un Règlement communal de portée générale, tel que défini à l'art. 10 lettre f) de la Loi sur les communes ; il a, en effet, été approuvé par l'Assemblée communale du 17 mai 1974.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic soumet l'abrogation de ce Règlement communal à l'Assemblée qui la valide par main levée et à l'unanimité.



4. DIVERS

SECURITE DE LA SCENE DE LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE VILLE

En réponse à l'intervention de Madame Myriam Scherly, pour le compte de la FSG Broc, lors de l'Assemblée de décembre passé, Monsieur le Syndic précise qu'un Règlement d'utilisation de la grande salle et des annexes de l'Hôtel de Ville de Broc, daté du 29 mai 2002, accompagne le contrat de vente de l'immeuble. Il est mentionné au point 6 que les installations de scène (lampes, réflecteurs, projecteurs, rideaux, tentures, décors, écran, etc.), ainsi que le système de sonorisation (micros, amplificateurs, diffuseurs, haut-parleurs, etc.) sont placés sous les responsabilités et la surveillance de l'exploitant (par l'intermédiaire d'un éventuel machiniste), qui est chargé : a) du service et du fonctionnement des installations de scènes, b) de la mise en service, du réglage et de la surveillance du système de sonorisation. Ces dispositions ont été récemment rappelées au propriétaire de l'Hôtel de Ville ; l'Intersociétés de Broc a reçu une copie de ce courrier.

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur le Syndic relève que le traditionnel ramassage des objets encombrants et du vieux papier est prévu le mercredi 27 juin 2012, de 7 heures à 12 heures ; un avis parviendra à la population en temps voulu.

PROJET D'UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (CERCLE SCOLAIRE BROC-BOTTERENS)

Monsieur Stéphane Philipona, en charge du dossier, indique qu'un groupe de travail a été créé comptant les personnes suivantes l'accompagnant dans l'étude de ce projet : Monsieur Fernand Vial, Conseiller communal à Broc, Monsieur Jacques Aebischer, Conseiller communal à Botterens, Madame Delphine Etienne-Tomasini de Broc, Madame Annamaria Schaller de Broc, Madame Gaëtane Frossard de Botterens et Madame Jacqueline Moser de Botterens. Actuellement, l'élément principal occupant le groupe de travail est la recherche d'un local d'une surface de 40 m² à 100 m², à Broc ; Monsieur Philipona invite toute personne ayant des informations à contacter le Secrétariat communal. Etant donné ce paramètre et notamment les demandes de financement pour la mise sur pied du projet qui s'étendent sur 6 à 8 mois, il ne sera pas possible d'ouvrir un accueil extrascolaire pour la prochaine rentrée scolaire, mais semble-t-il pour celle de 2013/2014. Monsieur Philipona se tient à disposition pour toute question.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL) ET INTRODUCTION DES ZONES 30 KM/H A LA RUE DU TIR ET A LA FIN-DERREY

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal responsable de l'aménagement et des constructions, relève que le dossier de la révision du PAL a été remis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) au début 2012 pour approbation ; au préalable, les oppositions ont été liquidées par le Conseil communal. Un recours a été déposé auprès du SeCA et est actuellement traité. Il est espéré que le PAL soit validé d'ici la fin de cette année par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Par ailleurs, les règles de construction de ce nouveau PAL s'appliquent déjà.

Dans le cadre de la révision du PAL, des mesures de modération du trafic ont été souhaitées par le Conseil communal. Une première étape des travaux a fait l'objet d'un investissement voté par l'Assemblée communale dernièrement.



Elle concerne la mise en zone 30 km/h des secteurs de Fin-Derrey et de la Rue du Tir/Rue de Forcel, en vue d'améliorer notamment la sécurité des enfants se rendant à l'école ou à la halle de gymnastique. L'enquête est actuellement en cours depuis le 16 avril 2012 pour une durée de 30 jours et la population est invitée à consulter le dossier auprès du Secrétariat communal ou de la Préfecture. La réalisation de ces mesures est prévue d'ici la fin de l'année. Auparavant, le dossier doit encore être validé par l'instance cantonale au terme de l'enquête.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LA RUE DU TIR

Monsieur Jacques Genoud poursuit avec une information sur cette vente : lors de la révision du PAL, le Conseil communal a procédé au changement d'affectation de la parcelle entre la halle de gymnastique et les habitations de la Ruelle du Home, dans le but de procéder à sa mise en valeur par la construction d'habitations collectives. Un appel d'offres a été lancé et le partenariat avec le promoteur retenu est en cours de finalisation. La délégation de compétence allouée par l'Assemblée à l'Exécutif, concernant le prix de vente du terrain, sera respectée. De plus amples informations pourront être données lors d'une prochaine Assemblée.

PROJET DU CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge de ce dossier, rappelle que l'Exécutif a mandaté l'entreprise EBL, afin de poursuivre l'étude du chauffage à distance. A la suite d'une récente séance avec cette entreprise et le bureau technique RWB Fribourg Sàrl, à Broc, une étude détaillée basée sur le sondage de 2008, ainsi que des contacts avec les propriétaires des bâtiments dits à forte consommation, ont permis d'établir la zone d'approvisionnement du CAD - projetée sur écran - et de chiffrer la puissance nécessaire. Divers contacts avec les scieries et triages forestiers de la région ont réglé le problème de la matière première ; il est désormais possible de compter sur un volume annuel de 5'900 m³ de plaquettes de bois, dont 20 % proviennent de la Commune de Broc. Deux zones d'extension sont possibles et pourraient être évaluées pour un raccordement futur. Le tracé du réseau a été établi en tenant compte de possibles synergies avec certaines fouilles urgentes que la Commune doit réaliser pour le remplacement de certaines conduites, voire l'aménagement des routes. Les prochaines étapes de l'étude technique sont : la faisabilité de l'implantation d'une installation solaire, la récupération d'énergie dans certaines entreprises et l'évaluation des rejets biogaz de la STEP, ainsi qu'un éventuel raccordement de cette dernière. A l'heure actuelle, il ressort que ce projet de thermo réseau offrira à ses futurs clients un coût concurrentiel par rapport à une installation conventionnelle. Une tarification plus précise du raccordement et du prix du KWh est en cours ; le chiffrage final est prévu pour la fin du mois de mai. Une séance de présentation et d'information aux futurs clients et à tout citoyen intéressé, est fixée au 11 juin 2012, à 20 heures, à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Une invitation sera transmise à toute la population en temps voulu.

INFORMATION SUR LES COÛTS DES TRAVAUX DE L'AUTONOMIE EN EAU POTABLE

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux, a le plaisir d'informer l'Assemblée communale sur les coûts favorables de ces travaux. Actuellement, le résultat réel du projet présente un coût effectif inférieur de plus de 20 % par rapport au devis de départ ; selon le crédit global de Fr. 4'416'000.-, il se dégage une économie de Fr. 880'000.-.



Cette économie a été possible en raison des paramètres suivants : opportunité de profiter d'une conjoncture avantageuse, taux d'intérêt bancaire bas, mise en soumission à la bonne période (celle où les entreprises cherchent à remplir le carnet de commandes pour l'année suivante), controlling serré de la part des membres de la Commission des eaux et du bureau d'ingénieurs, synergie de pose entre l'adduction d'eau potable et l'épuration (Route du Motélon), utilisation du personnel communal que Monsieur Alain Jan remercie au passage (pose des conduites, bornes hydrantes, robinetteries, etc.), conditions météorologiques favorables et subventions ECAB non comptées dans le crédit voté. La dernière étape des travaux sera entreprise dès la semaine prochaine, s'agissant d'un bouclage pour la sécurité du réseau par la pose d'une conduite depuis la station de pompage des Marches vers la piscine communale. Monsieur Jan se tient à disposition pour toute question.

QUARTIER DU BALY – MISE EN PLACE D'UN SECOND SENS UNIQUE

Monsieur Gaston Ayer souhaite recevoir une information sur ce dossier qu'il a déjà abordé en Assemblée communale, précédemment, dénonçant le parcage sauvage dans le quartier et sollicitant la mise en place d'un second sens unique. Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic en charge de la signalisation, le remercie de sa question et relève que le quartier du Baly est un souci constant du Conseil communal au niveau de la circulation, thème par ailleurs abordé et suivi avec la Police. Le sens unique existant permet le stationnement des véhicules sur la gauche en direction de Broc-Fabrique, ceci favorisant le parcage au vu du manque de place; il n'est pas prévu d'autres mesures pour l'heure dans le quartier. En outre, le Conseil communal se penche actuellement sur un concept général de sécurisation des voies de circulation du village ; le Bourg de l'Auge et la Rue des Ecoles, notamment, en font partie et le quartier du Baly sera également intégré dans cette réflexion.

ENTRETIEN DU CHEMIN DE JOGNE

Monsieur Bertrand Aebischer attire l'attention du Conseil communal sur le mauvais état de ce chemin emprunté quotidiennement par des enfants se rendant à l'école et par les visiteurs du site Cailler. Par exemple, des fissures sont présentes sur la route et sont dangereuses pour les piétons, de même que des socles en béton tenant des barrières qui sont descellés.

Monsieur le Syndic relève que les voies de communication (routes ou chemins) menant à Broc-Fabrique font actuellement l'objet d'une discussion avec Nestlé, au niveau de l'entretien ; en effet, le site Cailler attire beaucoup de visiteurs qui doivent pouvoir s'y rendre en empruntant des chemins correctement entretenus. Pour ce qui est des mesures urgentes, les services communaux procéderont aux travaux nécessaires.

LOCATION DU CHALET DE BATAILLE PAR LA CONFRERIE DES CHARPENTIERIS DU CANTON DE FRIBOURG

Monsieur René Gremaud souhaite avoir confirmation de l'information qu'il détient, à savoir que le chalet communal de Bataille a été loué pour 99 ans à ce groupement.

Monsieur le Syndic révèle que le Conseil communal est actuellement en discussion avec la confrérie pour une telle location, mais qu'elle n'est pas encore finalisée. Le but est de trouver des solutions pour conserver les chalets sur le territoire communal dans le meilleur état possible. Une convention est actuellement en travail.

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge du dossier, ajoute que ce magnifique chalet, propriété de la Commune de Broc, a été désassujetti de la loi fédérale sur le bail agricole rendant son utilisation pour un autre but que l'agriculture.



Le groupement entend faire ce patrimoine une *maison du bois*. Il s'agit d'une belle opportunité pour la Commune de voir ce chalet rénové et vivre, puisque le groupement prévoit un gros investissement pour sa remise en état. La convention de location est, pour l'heure, en travail car elle doit être approuvée par les sections du groupement. Monsieur Gremaud relève qu'il s'agit d'une excellente solution trouvée.

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers et aux responsables de la Protection civile, à l'administrateur de *LA VIE BROCOISE*, Monsieur Pierre Ammann et toute son équipe, au Conseil paroissial, Madame Alexandra Deschenaux, Présidente, ainsi qu'à Monsieur l'Abbé Jean-Luc Etienne, aux scrutateurs et à la scrutatrice, à l'huissier communal, Monsieur Philippe Pinget, pour la préparation logistique de l'Assemblée et à la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle.

Enfin, il remercie chaleureusement ses collègues de l'Exécutif pour leur efficacité et leur disponibilité, et souhaite aux participants à cette Assemblée un bon retour dans leur foyer, ainsi qu'une belle saison estivale 2012.

L'Assemblée communale, débutée à 20.00 heures, se termine à 20.50 heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Leuzinger